

Initiatives ministérielles

J'en arrive à ma conclusion. L'infrastructure qui est en train de disparaître ne reviendra pas. Une fois que les agriculteurs auront déserté leurs terres, les fermes familiales ne reviendront pas. Quand les petites entreprises ferment, elles ne reviennent plus. Lorsque l'infrastructure sera démantelée, c'en sera fini pour toujours.

Nous pouvons maintenir une infrastructure rurale viable et saine dans l'Ouest, qui vit de l'agriculture, et dans les autres régions, dont l'économie repose sur la pêche, l'exploitation forestière ou sur toute autre industrie. Cette chance nous est offerte maintenant, tâchons d'en tenir compte. Si nous voulons conserver une infrastructure viable, nous devons en faire le fondement de toute mesure législative de ce genre, et ce projet de loi en particulier devrait certes tenir compte de cela. Je pense que, à longue échéance, cela ne se confirmera pas; en fait, les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes et les populations rurales, de moins en moins nombreuses. Malheureusement, c'est une parodie et une situation que je déplore chaque fois que je me rends dans les régions rurales de la Saskatchewan, dans ma circonscription et dans les localités qui agonisent et où les agriculteurs s'accrochent tant bien que mal. Le gouvernement a fait réellement très peu pour sauver ces gens.

En terminant, je dis que ce projet de loi sera adopté et que nous allons avoir un programme permanent, mais que cela n'apaisera pas notre inquiétude pour les régions rurales et l'avenir des fermes familiales.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, avant notre départ, je pense qu'il serait très opportun que nous vous souhaitions tous, en polonais et en ukrainien, *Restos Uskras*, ce qui signifie «Le Christ est ressuscité», ou si vous préférez, «Joyeuses Pâques», *Happy Easter*, *Kronia Pola*, en grec ou *Buena Pasqua*, en italien. Comme vous le savez, ce samedi-ci, il y aura une autre fête—pas dans la religion chrétienne, mais dans la religion juive—c'est-à-dire la pâque des juifs. Alors, je pense qu'il convient également de souhaiter à nos collègues «Joyeuses Pâques».

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie l'honorable doyen de la Chambre de ses propos bienveillants et je souhaite à tous de très joyeuses Pâques.

Comme il est 18 h 35, conformément au paragraphe 28(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 14 heures le lundi 8 avril 1991, en conformité de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La séance est levée à 18 h 35.)